

Intitulé de l'épreuve : Comptabilité et finance

Nombre de copies : 1

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

### Exercice 1

a) le capital est l'ensemble des biens (terrain, meuble) en compétence technique apporté par les actionnaires à la création de l'entreprise

Ici, cela correspond à l'argent dépensé pour acheter les biens immobilisations, pour provisionner le compte caisse (530) et le compte banque (512) moins l'emprunt réalisé (164) enregistré au compte 101

$$\text{valeur} = 175\,000 - 50\,000 = 125\,000$$

le capital est de 125 000,00 €

b) ACTIF		PASSIF	
<u>Immobilisations corporelles</u> 119 875		<u>CAPITAUX PROPRES</u> 125 000	
214 construction sur sol d'autrui 95 000		101 capital 125 000	
2181 agencement 11 250		12 résultat /	
2184 mobilier 16 25		106 réserves /	
2183 matériel de bureau et matériel informatique 12 000		15 provisions /	
<u>Immobilisations incorporelles</u> /		<u>Dettes</u> 50 000	
<u>Immobilisations financières</u> /		164 emprunt auprès	

N°  
214

ACTIF		PASSIF	
<u>Immobilisations</u>	119 875	(144) des établissements	50000
355 <u>stocks de produits</u>	38000	de crédit	
<u>responsabilités</u>	17125		
512 banque	16200		
530 caisse	925		
<u>Actif circulant</u>	55125		
Total ACTIF :	175000	Total PASSIF :	175000

### Exercice 2 :

a) salaires bruts = ... salaires de base  
 + primes d'ancienneté + Indemnités de transport  
 + avantage en nature = 12 958 + 1067 + 762 + 366  
salaires bruts = 15 153,00 €

Bien qu'ils ne soient pas versés, on comptabilise les avantages en nature car certains sont soumis à la cotisation. Il faudra les retrancher ensuite.

salaires nets à payer = salaire de base -  
 au comptes versés + primes d'ancienneté + indemnités  
 de transport - cotisations sécurité sociale  
 - cotisation chômage - cotisation retraites complémentaire  
 - prélèvement à la source = 12 958 - 1311 + 1067  
 + 366 - 2041 - 370 - 290 - 416 = 9 963,00  
salaires nets à payer = 9 963,00 €

l) n° comptes		28/03 / N	débit	crédit
425		[ Personnel - Avances et acomptes Banque acompte versés sur salaire ]	1311,00	
	512			1311,00

Pour la paie, les salaires dus sont les salaires bruts - les avantages en nature = 15 1530 - 762 = 14 391,00

n° comptes		30/03 / N	débit	crédit
6411		[ Salaires Personnel - acompte Personnel - rémunérations dues enregistrement salaires dus ]	14391,00	
	425			1311,00
	421			13080,00

		30/03 / N	débit	crédit
421		[ Personnel - rémunérations dues Sécurité sociale Autres organismes sociaux Prélèvements à la source enregistrement cotisation salariales et impôts à la source ]	3117,00	
	431			2041,00
	437			660,00
	4421			416,00

		30/03 / N	débit	crédit
421		[ Personnel - rémunérations dues Banque paiement des salaires ]	9963,00	
	512			9963,00

### Exercice 3

a) Une immobilisation est un élément de l'actif d'une entité dont la valeur économique est positive et dont elle attend des avantages économiques futurs. Une immobilisation est un actif que l'entité souhaite conserver plus longtemps qu'un exercice (12 mois).

Il y a les immobilisations incorporelles (brevet, licence), les immobilisations corporelles (terrain, outil) et les immobilisations financières (action, obligation). Elles sont enregistrées dans la classe 2. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles d'une valeur inférieure à 500€ HT il est accepté de les enregistrer en charges.

b) Le principe de prudence stipule que toute éventualité négative (amortissement, dépréciation, non paiement d'une créance client) doit être enregistrée afin de garantir une image fidèle des comptes.

Les provisions sont des dettes certaines, à venir dans le futur, mais dont on ignore le montant exact ou la date exacte. Par exemple, notre voiture d'entreprise a été flashée, nous savons que nous allons recevoir une amende mais ne connaissons ni le montant ni la date de réception. On enregistre donc un montant probable en provision. Il existe les provisions pour risques et pour charges.

### Exercice 4

1) a - c

2) b

3) a b c d

4) a b c